Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

2032e
SÉANCE PLÉNIÈRE
(Séance d'ouverture)

Mardi 19 septembre 1972, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef de la délégation indonésienne	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1
Allocution de M. Adam Malik, président provisoire, chef de la délégation indonésienne	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la vingt-septième session de l'Assemblée générale : *a)* Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	3
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président	3
Allocution de M. Stanisław Trepczyński, président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale	3

Président provisoire : M. Adam MALIK (Indonésie).

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séance, sous forme de fascicules séparés. Un fascicule liminaire où figurent la table des matières et l'ordre du jour est publié pour chaque session.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation indonésienne

1. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : Je déclare ouverte la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : J'invite les représentants à se lever pour observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Adam Malik, président provisoire, chef de la délégation indonésienne

3. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : L'année écoulée a apporté des changements constants et profonds dans la structure des relations de puissances dans le monde. Le rythme accéléré auquel s'est effectué ce changement a transformé cette structure, beaucoup plus rapidement que nous ne le croyions possible, en une constellation de puissances beaucoup plus diversifiée, remplaçant la rigidité idéologique de l'époque précédente de la guerre froide.

4. Nous avons suivi avec grand intérêt le processus d'accommodement mutuel et de rapprochement entre les grandes puissances du monde. Cette évolution est accueillie par nous tous avec satisfaction, car elle nous apporte une atmosphère de détente, première étape indispensable vers la paix universelle.

5. L'une des conséquences favorables de la détente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a été l'établissement de relations plus cordiales et positives entre les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest. Maintenant, la perspective d'un ralentissement de la course aux armes nucléaires offre aux nations les plus développées la possibilité d'affecter des fonds, autrefois consacrés aux armements, aux nations en voie de développement afin de les aider à atteindre leurs objectifs d'émancipation économique et sociale.

6. Parmi les questions dont on peut légitimement dire qu'elles ont progressé, je relève particulièrement les accords récents entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes nucléaires stratégiques offensives et défensives. Si ces accords sont encore d'une portée limitée, ils n'en représentent pas moins un premier pas louable vers une limitation importante des armes nucléaires et nous permettent d'espérer des accords plus complets sur la limitation des armes stratégiques dans un proche avenir. Les Etats-Unis et l'Union soviétique méritent tous deux tout l'encouragement de la communauté internationale pour les efforts qu'ils déploient sur cet aspect si important de la détente.

7. Les progrès vers une normalisation des relations entre les Etats-Unis et la Chine méritent également d'être accueillis avec satisfaction comme renforçant les conditions propres à une réelle détente internationale. A ce propos, l'entrée de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, l'année dernière, reflète le point de vue, de plus en plus accepté par la communauté internationale, selon lequel chacun de ses membres porte une responsabilité égale à l'égard du destin de l'humanité, chaque nation devant jouer un rôle à sa mesure dans l'Organisation mondiale.

8. Je sais aussi que vous partagerez mon soulagement de voir le conflit armé se terminer dans le sous-continent de l'Asie du Sud, et les populations de la région passer du champ de bataille à la table de conférence. Il est plus encourageant encore de constater que l'Inde et le Pakistan ont, en fait, entamé des pourparlers pour trouver un règlement juste et honorable de tous les problèmes qui les ont si longtemps divisés. Nous espérons donc vivement que, d'ici peu, l'esprit de réconciliation amènera également le Pakistan et le Bangladesh à établir des relations normales et pacifiques.

9. Il est indispensable que tous ces problèmes soient résolus efficacement et intégralement, afin que l'énergie des grands peuples de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh puisse servir à effacer les ravages de la violence et de la guerre. Nous savons tous à quel point sont délicates et profondes les questions qui ont dressé l'un contre l'autre les pays du sous-continent. Mais, si chacun d'eux négocie dans une profonde magnanimité et avec le sentiment que des accommodements s'imposent, je suis alors certain que ces problèmes n'échapperont pas à une solution.

10. Un autre fait encourageant a été le progrès discret et cependant très important réalisé dans les efforts déployés tant par la Corée du Nord que par la Corée du Sud pour normaliser leurs relations, dans le cadre de la réunification future des deux parties. Ces initiatives des deux Corées dans le sens d'un rapprochement, reflétant l'évolution tout aussi encourageante entre les deux Allemagnes en Europe, renforcent notre espoir que notre organisation mondiale verra peut-être bientôt la solution pacifique du problème des pays dits divisés.

11. Notre optimisme quant aux effets positifs de la détente est, néanmoins, tempéré par notre sentiment que la détente actuelle est limitée, tant dans son essence que dans sa portée géographique. Cette année, nous avons peut-être constaté des progrès encourageants vers la réalisation des objectifs des Nations Unies, mais nous avons aussi constaté une aggravation de problèmes qui préoccupent depuis assez longtemps la communauté internationale.

12. Nous devons noter avec un profond regret que les combats se poursuivent toujours en Indochine. J'ai cependant le fervent espoir, et je sais que vous le partagez, que la présente session de l'Assemblée générale pourra voir le début de la fin des souffrances humaines et des vaines destructions que connaît le Viet-Nam.

13. L'année écoulée n'a guère apporté de promesses d'amélioration dans la situation du Moyen-Orient. Je persiste cependant à croire que la seule voie vers un règlement pacifique devra passer par le strict respect, par tous, de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui ont été adoptées à l'égard de ce problème. Car, si les récents et tragiques incidents de Munich ont montré quelque chose, c'est bien la nécessité urgente et désespérée de régler les causes profondes du problème palestinien, sous peine de voir ces symptômes se reproduire inévitablement et hanter notre conscience.

14. Nous ne devons pas non plus oublier que subsistent d'autres manières inadmissibles de faire souffrir les hommes, telles que le racisme, l'*apartheid*, et l'exploitation coloniale, maux dont continuent de souffrir les populations opprimées d'Afrique australe.

15. Bien que le nouveau climat international puisse contribuer à éviter un conflit nucléaire, la possibilité de guerres locales reste la même. Nous savons tous que l'emploi et la menace de la force ainsi que de l'oppression sont monnaie courante dans le monde contemporain. Au moment où je parle, certaines nations sont encore en pleine politique de puissance et d'affrontement.

16. Nous sommes dans la troisième année de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais nous ne sommes toujours pas plus proches des objectifs fondamentaux de la Charte : créer des conditions de paix et de bien-être assurant un niveau d'existence compatible avec la dignité de l'homme pour l'humanité tout entière. Au lieu de cela, nous voyons le déséquilibre s'accentuer toujours davantage dans la répartition des richesses et de la puissance entre les nations développées et en voie de développement, déséquilibre aggravé encore par des problèmes tels que le surpeuplement, la mauvaise répartition des ressources, le chômage massif, etc. Il est indéniable que le développement économique reste la responsabilité première des nations prises individuellement. Le lien essentiel entre la paix internationale et la justice sociale internationale ne saurait cependant être oublié. Par conséquent, les problèmes du développement économique devraient être considérés comme une tâche commune aux nations en voie de développement et aux nations déjà développées. A moins que les unes et les autres ne s'unissent sincèrement et efficacement pour mettre en œuvre les objectifs et la Stratégie de la deuxième Décennie du développement, la base solide de la paix mondiale et de la sécurité continuera de nous échapper.

17. Ces problèmes et d'autres encore auxquels nous devrons faire face pendant le reste de ce siècle ne concernent pas simplement une ou deux nations. Un affrontement nucléaire ne limiterait pas ses effets destructeurs aux seules puissances nucléaires. Aucune nation ne sera à l'abri tant qu'une autre sera dans l'insécurité. Aucune nation ne pourra connaître pleinement les bienfaits du développement économique tant que d'autres resteront pauvres, car le tissu économique du monde est comme une chaîne unique qui n'a que la force de son plus faible maillon. Chaque nation souffrira tant que la Terre ne pourra pas fournir à ses habitants les ressources indispensables à une vie décente. L'environnement échappe aussi à la souveraineté des nations. Lorsque l'environnement est pollué pour une nation, il l'est pour toutes.

18. Permettez-moi d'exprimer le sincère espoir que nous tous, qui sommes réunis ici, accorderons l'appui le plus entier au prochain Président de l'Assemblée générale, qui devra non seulement diriger notre organisation mondiale dans sa tâche immense de façonner pour demain un monde nouveau et meilleur, mais qui devra en même temps renforcer la viabilité des Nations Unies considérées comme le meilleur instrument pour atteindre ce but.

19. Dans cette recherche nous avons le bonheur de pouvoir compter sur un homme de l'expérience et du talent de M. Kurt Waldheim, notre nouveau secrétaire général.

20. Profondément convaincu de notre engagement commun de coopérer pour faire face aux tâches ardues qui nous attendent, je crois fermement que la réussite de la vingt-septième session de l'Assemblée générale dépassera de loin celle des sessions qui l'ont précédée.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt-septième session de l'Assemblée générale :

***a)* Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

21. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, désigne, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Je propose donc que pour la vingt-septième session la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Belgique, Chine, Costa Rica, Japon, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.

22. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces pays sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

23. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

A la demande du Président provisoire, M. Guevara Arze (Bolivie) et M. Njiné (Cameroun) assurent les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au scrutin secret.

Bulletins déposés :	132
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	132
Abstentions :	4
Nombre de votants :	128
Majorité requise :	65
Nombre de voix obtenues :	
M. TREPCZYŃSKI (Pologne) :	128

Ayant obtenu la majorité requise, M. Stanisław Trepczyński (Pologne) est élu président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

24. Le PRESIDENT PROVISOIRE *(interprétation de l'anglais)* : J'adresse à M. Trepczyński mes félicitations les plus sincères et je l'invite à prendre la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

M. Trepczyński prend la présidence.

Allocution de M. Stanisław Trepczyński, président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale

25. Le PRESIDENT : Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma reconnaissance pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder en m'élisant à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens cet honneur qui m'échoit avant tout pour une expression de la considération internationale dont jouit la politique pacifique de la République populaire de Pologne, ainsi que celle de la communauté des pays socialistes avec lesquels mon pays agit de concert et avec persévérance en faveur du renforcement de la paix dans le monde. Je tiens également mon élection pour une marque d'estime portée à la délégation polonaise auprès de l'Organisation des Nations Unies pour ses activités passées. Je puis vous assurer que j'exercerai les hautes fonctions qui viennent de m'être confiées conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies afin de contribuer à réaliser avec succès les tâches importantes qui se posent à la présente assemblée.

26. Je me sens d'autant plus conscient de mes responsabilités que je suis appelé à succéder dans ces fonctions à un éminent représentant du grand continent asiatique, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, qui n'a ménagé aucun effort pour assurer le déroulement efficace et fructueux de la session précédente.

27. Dans l'exercice de mes fonctions, je compte sur la coopération bienveillante de toutes les délégations, et en particulier sur la collaboration étroite des vice-présidents de l'Assemblée générale et des présidents des grandes commissions qui seront bientôt élus par l'Assemblée. Je sais également que je puis entièrement compter sur vous, Monsieur le Secrétaire général, que nous estimons tous très hautement, que je puis compter sur votre aide indéfectible et votre coopération ainsi que sur les collaborateurs hautement compétents qui vous entourent.

28. Au cours de ses 27 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a pris part à des réalisations mémorables et indestructibles du monde contemporain. L'envergure de ces réalisations a souvent dépassé l'espérance des fondateurs de l'Organisation. L'illustration en est donnée par le développement des nations vers une existence indépendante, développement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Elle en est donnée par la lutte efficace menée contre le spectre d'une nouvelle guerre mondiale, par les énormes progrès accomplis à l'échelle internationale dans les rapports sociaux et économiques, par l'inimaginable conquête de l'espace, réalisée dans le cadre d'une coopération pacifique.

29. Les nobles actions entreprises au sein de notre organisation ont toujours été accompagnées de la foi et de

la confiance dans la possibilité d'aboutir aux grands objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

30. Nous pouvons constater avec satisfaction que l'inauguration de nos débats intervient au moment où des signes d'un climat favorable sont apparus à l'horizon international. Au cours de la période qui nous sépare de la session précédente, nous avons été témoins d'événements qui ont éveillé nombre d'espoirs fondés. Des hommes d'Etat – chargés d'une responsabilité particulièrement lourde – se sont trouvés à la hauteur de leur tâche et ont entrepris la tentative historique de combler l'abîme qui séparait leurs nations et de résoudre les conflits qui constituaient un pesant fardeau pour le monde.

31. Des accords ont été signés qui peuvent marquer un tournant décisif dans l'évolution des rapports internationaux. Une œuvre préliminaire, mais combien importante, a été réalisée pour que des notions telles que les négociations, la renonciation à l'emploi de la force, la limitation de la course aux armements, la coopération internationale et la coexistence pacifique – notions qui, jusqu'ici ne résonnaient trop souvent que comme de belles généralités – commencent à s'imprégner d'un contenu réel.

32. Le continent européen, dont l'histoire a été une suite de guerres incessantes dont la dernière en date a embrasé presque le monde entier et englouti 50 millions de vies humaines, voit pour la première fois la possibilité d'éliminer à tout jamais les conflits armés et de fonder la coexistence sur des principes de paix, de sécurité et de coopération mutuellement avantageuse. Prenant pour point de départ la renonciation à l'emploi de la force et le respect de l'intégrité territoriale, des représentants des Etats d'Europe et d'Amérique du Nord s'apprêtent à siéger ensemble afin de résoudre au cours d'une conférence, conformément à la Charte des Nations Unies, les problèmes de la sécurité régionale et de la coopération en Europe.

33. En tant que représentant de ce continent, je tiens à souligner avec force que nous, Européens, en apportant des solutions aux problèmes de notre paix et de notre sécurité, ne pouvons en aucun cas nous inspirer de motifs égoïstes. Bien au contraire, nous devons être intéressés à ce que le développement favorable de la situation sur notre continent aille de pair avec un déroulement positif des événements dans d'autres parties du monde. Il nous appartient d'y contribuer et, si nos efforts pacifiques et notre coopération portent des fruits, ceux-ci pourront être mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin.

34. Hélas, les courants d'un climat favorable n'ont pas encore atteint toutes les régions du monde. Je pense avant tout à l'Indochine, où le sang continue à couler, où périssent des gens innocents, des femmes et des enfants dont les modestes biens sont détruits, où les monuments de vieilles civilisations sont transformés en ruines. On ne peut plus, en aucune façon, justifier logiquement cette guerre, elle enfreint toutes les normes morales. S'il est vrai que personne ne veut de cette guerre et si les hommes politiques qui en sont responsables ne veulent ignorer plus longtemps l'opinion mondiale, nous avons tous le droit d'attendre qu'un terme y soit mis définitivement.

35. Il en est de même pour la région du Proche-Orient, où on ne voit toujours pas l'annonce d'une paix durable. L'Organisation des Nations Unies a engagé son autorité afin d'aider à résoudre ce conflit prolongé. Nous avons le droit d'exiger que soient respectées la volonté et les décisions de notre organisation, dont la pleine réalisation devrait apporter la solution attendue avec tant d'impatience, en particulier par la population de cette région.

36. L'immensité des tâches qui pèsent sur notre assemblée nous oblige à réfléchir aux grands problèmes auxquels se heurte le monde contemporain et de la solution desquels dépendent sa destinée et son image future. Car le souci du bien et de l'avenir de l'humanité doit toujours inspirer nos débats et se trouver à la base de toutes les décisions adoptées aux différents stades des activités de l'Organisation des Nations Unies.

37. Le droit de vivre dans un monde de paix et de sécurité constitue l'idée maîtresse de la Charte des Nations Unies. La vie humaine est un bien suprême qui devrait être et qui est protégé par le droit international et national. Et cependant, en divers points du globe, des guerres ne cessent de se poursuivre et des hommes ne cessent de périr, alors que la violence aveugle se tourne contre d'innocentes victimes. La puissance des moyens modernes d'anéantissement s'accroît et les méthodes d'extermination deviennent de plus en plus cruelles et massives. L'évaluation réaliste de la situation existante nous force à constater que l'état de sécurité du monde continue à être insuffisant et que le devoir suprême – celui de libérer le monde du spectre de la guerre et des formes organisées de meurtre massif – n'a pas été accompli. C'est pourquoi les efforts entrepris pour arrêter la course persistante aux armements, pour résoudre les différends naissants uniquement par des moyens pacifiques, pour parvenir au désarmement général et à une sécurité elle aussi générale –, efforts qui trouvent leur expression dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée il y a deux ans par notre assemblée [résolution 2734 (XXV)], devraient être mis en pratique avec encore plus de fermeté et d'énergie.

38. L'opinion mondiale est aujourd'hui consciente que la civilisation moderne comporte une menace pour l'équilibre biologique de la nature environnante et que son développement, s'il n'est pas contrôlé d'une manière adéquate, non seulement menace la végétation et les animaux, mais – qui plus est – constitue un danger tel que bientôt la vie des rivières, des mers et des océans sera anéantie, la terre deviendra stérile et l'air irrespirable. Afin d'y remédier, afin d'empêcher que n'interviennent des phénomènes irréversibles dangereux pour l'existence humaine, il est indispensable de respecter les normes de conduite qui s'imposent. La sauvegarde de l'environnement exige de nous tous une sagesse prévoyante, un sens de subordination des intérêts particuliers au bien général de l'homme, une solidarité internationale et – ce qui est particulièrement important – une action concertée de la part de nous tous.

39. Toutefois, le développement satisfaisant de l'humanité ne dépend pas seulement du respect de la loi de la nature; il dépend non moins, et peut-être même avant tout, du respect universel des droits et des principes qui protègent l'homme de l'activité adverse d'un autre homme.

40. Tout homme a le droit d'être libre du joug du colonialisme.

41. Une telle constatation semble retentir paradoxalement au seuil du dernier quart de ce XXème siècle qui a vu la fin irréversible de l'ère des grands empires coloniaux et au moment où la majeure partie des pays qui étaient considérés comme possessions d'outre-mer ont accédé à l'indépendance et participent à cette assemblée en tant qu'Etats souverains. Le fait demeure cependant qu'aujourd'hui encore des millions d'êtres sont soumis à l'oppression et à l'exploitation coloniales, et des vies humaines sont sacrifiées dans cette lutte pour de justes droits. Il existe encore des régions où règne toujours un racisme légalisé. Cela est en contradiction avec le sentiment des droits élémentaires de l'homme, avec tous les principes inscrits dans notre charte. Il est de notre devoir d'agir en pleine solidarité pour vaincre ces phénomènes indignes du XXème siècle.

42. Tout homme a le droit d'être protégé de la famine.

43. Cependant, malgré les réalisations de la science contemporaine et malgré les progrès de la technique, malgré l'importance des efforts entrepris — voire des succès déjà remportés dans certaines régions du monde —, la faim continue à être le lot de millions d'êtres, de leur naissance à leur mort. L'état de sous-alimentation chronique est contraire à notre conception de la dignité humaine. Cet état fait que des millions d'hommes se trouvent dans l'impossibilité de développer leur énergie créatrice à des fins autres que celles de se maintenir en vie. Le vingtième siècle ne trouvera-t-il pas enfin les moyens de vaincre ce fléau cruel de notre histoire ?

44. Tout homme a le droit de bénéficier des fruits du développement social et économique.

45. Notre conscience a depuis longtemps rejeté le point de vue selon lequel certains naissent pour vivre dans la misère, tandis que d'autres naissent pour vivre dans l'abondance. L'existence de sociétés économiquement moins développées est le résultat de l'exploitation dans le passé des pays plus faibles par les pays les plus puissants. Un développement sain du monde exige que les effets des injustices historiques de la domination séculaire du colonialisme soient rapidement et efficacement liquidés. Une action coordonnée des Etats dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

46. Tout homme non seulement a droit à l'aisance matérielle, mais devrait également bénéficier du développement dans les conditions du progrès social.

47. L'épanouissement de la personnalité humaine implique que soit garantie à chaque individu et à chaque société la possibilité de bénéficier équitablement des biens, que soient garanties des conditions de travail justes et dignes, des possibilités pleinement avantageuses de développement intellectuel et d'accès à l'instruction, à l'enseignement et aux connaissances, que soit garanti le respect des convictions dignes des idéaux humanistes ainsi que le droit à une participation démocratique à la vie nationale. Bien que le XXème siècle ait apporté au monde de nombreux et magnifiques résultats dans la lutte pour la réalisation des droits de l'homme et que l'esprit de progrès se soit affermi, une trop grande partie de l'humanité continue toujours à vivre dans la conviction que ses droits sont foulés aux pieds par de plus puissants, que ses droits sont illusoires ou inaccessibles. Notre mission est d'ouvrir largement la voie à un progrès social universel, et nous ne devons en aucun cas nous soustraire à ce devoir.

48. L'une des tâches importantes de notre organisation devrait être de contribuer à répartir entre tous les peuples les bienfaits de la science et de la technique.

49. Dans ce domaine également, l'humanité ne peut se diviser entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Nous vivons à l'époque de la révolution scientifique et technique. Les recherches scientifiques menées à une vaste échelle permettent d'arracher ses secrets à la nature, et cela à un degré encore jamais atteint. Il nous appartient donc d'élaborer de tels principes et de telles formes de coopération internationale scientifique et technique qui mettraient réellement la science et la technique au service de toute l'humanité et de ses buts pacifiques. Car ce n'est qu'alors, lorsque toutes les nations — indépendamment des régions géographiques et des systèmes politiques — auront pleinement accès aux conquêtes de l'intelligence humaine, que nous serons en mesure de parvenir à un développement plus rapide et plus harmonieux de l'humanité.

50. Tout homme a également le droit de vivre et de se développer au sein de sa culture natale, issue des valeurs créatrices qui se sont formées en même temps que l'histoire de son propre peuple.

51. A l'époque d'un développement sans précédent des moyens d'information, d'un vaste échange d'idées et de réalisations artistiques, le souci de préserver les caractéristiques propres des diverses cultures devient pour l'humanité un grave problème. Il importe que l'homme moderne ne perde pas ses valeurs individuelles. Nous ne voulons pas voir en lui une particule informe de la masse humaine. Nous voulons encore moins que les sociétés et les nations deviennent des masses dépourvues de personnalité et que soient détruites toutes les grandes valeurs inhérentes à leurs cultures propres. Nous devrions veiller à ce que le développement des nouvelles formes de coexistence protège son milieu culturel, qui est indispensable à l'homme au même degré que l'environnement biologique.

52. Le monde d'aujourd'hui est plus que jamais un monde de jeunes — le monde de la jeunesse et de ses jeunes nations. Ce phénomène est optimiste en soi. Cependant, nous entendons de toutes parts la voix de l'inquiétude. On parle avec appréhension des problèmes de la jeunesse, des symptômes de crise morale et idéologique, d'un effondrement des normes et des autorités traditionnelles. Cela ne nous oblige-t-il pas à considérer ces problèmes avec tout le sérieux qu'ils méritent ? La crise de confiance entre les générations ne disparaîtra-t-elle pas lorsque nous édifierons un monde meilleur où le sentiment de justice sociale et de fidélité aux idéaux sublimes deviendra une vertu, où seront respectées les règles d'une noble rivalité pacifique, où la raison et l'expérience vécue ne seront pas en contradiction avec le grand cœur et l'élan de la jeunesse ?

53. L'enrichissement de la vie internationale sous ses multiples aspects, la réalisation des engagements qui garantiront un développement équitable des rapports entre les hommes et la solution des problèmes existants – tout cela ne peut être obtenu qu'au moyen d'un effort collectif et organisé de tous les peuples et de tous les Etats. Chacun est appelé à y apporter sa contribution constructive – les peuples et les Etats les plus petits de concert avec les plus grandes puissances du monde.

54. J'ai l'honneur de représenter un pays qui n'occupe pas une grande place sur la carte du monde et dont les ressources matérielles ne sont pas parmi les plus importantes. Le patrimoine le plus précieux d'un peuple dont l'histoire a été aussi orageuse que celle du peuple polonais ne pouvait se composer que des qualités de l'esprit, du savoir et du talent de ses meilleurs hommes. Nous nous faisons donc gloire de ce que le nom de Nicolas Copernic, qui a "arrêté le Soleil et mis la Terre en mouvement" et dont le cinq centième anniversaire va être célébré l'année prochaine, que les noms de Frédéric Chopin et de Marie Curie Skłodowska figurent parmi ceux des plus éminents créateurs de la civilisation, de la science et de la culture de toute l'humanité. Dans l'histoire de chaque continent, les Polonais ont laissé des monuments durables de leur activité, et les mains laborieuses de millions d'émigrants polonais ont multiplié les acquisitions de nombreuses nations.

55. Mon pays doit son existence, sa liberté, son indépendance, son développement dynamique actuel à un grand effort de son peuple, mais il les doit aussi à des sacrifices immenses. Cela nous unit aux nombreux peuples des différents continents pour lesquels la lutte pour la liberté était une lutte pour l'existence nationale. Dans les bonnes ou les mauvaises heures de leur histoire, combattant pour leurs droits, les Polonais servaient également la cause des autres nations et sur leurs drapeaux figurait toujours la devise : "Pour votre liberté et la nôtre". Sous de tels drapeaux ont combattu ici, sur le sol américain, les héros nationaux polonais Kościuszko et Pulaski, de même qu'ont combattu au cours des siècles de nombreux autres patriotes et soldats polonais dont les tombes sont dispersées à travers le monde entier.

56. Au cours de la dernière guerre, mon peuple et sa capitale devaient être, de par la volonté des barbares, balayés de la surface de la terre, comme l'antique Carthage. Cependant, grâce à un effort immense, nous nous sommes relevés des cendres et, dans le cadre du socialisme, nous résolvons, avec succès et d'une manière sans précédent dans notre histoire, les problèmes que posent la vie et l'avenir de notre peuple.

57. Aujourd'hui, votre président, représentant de la République populaire de Pologne, désire vous assurer, Messieurs les délégués, du respect et de l'attachement de son pays aux idéaux et aux principes sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

58. L'Organisation des Nations Unies a créé un champ, vaste et fécond, pour une coopération internationale fructueuse, et chaque pays, selon des principes de stricte égalité, est appelé à fournir sa contribution, à enrichir le contenu et l'esprit des activités de notre organisation avec ce qu'il a de plus constructif dans sa personnalité nationale. L'œuvre à accomplir demeure gigantesque et la nécessité d'une solidarité et d'une coopération internationales est infiniment grande.

59. Je suis convaincu que le souci du progrès dans les relations internationales et dans le développement de notre organisation – ainsi que le souci d'assurer son caractère pleinement universel – inspirera les travaux de notre assemblée, chacune des délégations et chacun d'entre nous. N'oublions pas que la force qui émane de ce souci collectif et individuel du bien universel – c'est-à-dire de l'ordre international, de la paix et de la détente fondées sur le respect du droit international, y compris le respect de la Charte des Nations Unies – constitue également un instrument d'action efficace. L'atmosphère qui régnera parmi nous tous au cours de cette session devrait donc servir à réaliser les grands objectifs internationaux, devrait accélérer la solution positive des nombreux problèmes urgents qui préoccupent l'humanité, afin que la paix, la coopération et le progrès social et économique puissent refouler partout à travers le monde les préjugés, la violence et l'injustice.

60. Je voudrais exprimer la conviction que les débats de la vingt-septième session aboutiront aux résultats constructifs que souhaite si ardemment l'humanité tout entière. Puisse cette session être réellement une session de succès.

61. C'est également ces buts ambitieux que servira pleinement, j'en suis persuadé, avec tout son savoir, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à qui notre assemblée exprime des vœux de pleine réussite dans la haute mission qu'il a entreprise.

62. Qu'il me soit permis enfin de souhaiter que les efforts de tous ceux qui participeront aux travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale aboutissent à des résultats fructueux.

La séance est levée à 16 h 25.

Printed at U.N. Geneva 72-77002–July 1975–825